



Parc naturel régional

# Haut-Jura



## CAHIER DES CHARGES

### Étude PARCOURS de la FORÊT au BOIS

Comment valoriser la filière bois du territoire haut-jurassien à travers des lieux et projets emblématiques ?

#### Parc naturel régional du Haut-Jura Programmation 2013

Référence à la Charte 2010-2022 du PNR du Haut-Jura :

<b>Vocation 3</b>	<b>Un territoire qui donne de la valeur à son économie</b>
Axe 3.2	Accompagner la création de valeur ajoutée dans les filières
Mesure 3.2.2	Transformer la ressource forestière en potentiel économique
Axe 3.4	Distinguer le territoire par la qualité de son économie
Mesure 3.4.5	Valoriser l'image territoriale d'une économie de qualité

Personnes habilitées à donner les renseignements (prévus à l'article 109 du Code des Marchés Publics) :  
Ordonnateur : Jean-Gabriel NAST, Président du Parc naturel régional du Haut-Jura  
Chargée de missions « Economie du Développement » au PNR du Haut-Jura : Karelle GARNAUD,  
[k.garnaud@parc-haut-jura.fr](mailto:k.garnaud@parc-haut-jura.fr)



Une montagne à partager

## Article 1 : Cadre général de l'action

### Le territoire

Le PNR du Haut-Jura est composé de 122 communes sur le massif du Jura, entre 800 et 1400 m d'altitude. Ce territoire présente avant tout l'originalité d'être une montagne industrielle, on parle parfois de « district industriel à la montagne ». Il est en effet le second bassin industriel et le troisième bassin économique de Franche-Comté. Le taux de chômage a cependant connu entre 2003 et 2006 une progression conséquente due à la crise économique dans les secteurs de la lunette et du plastique, puis dans celui du jouet.

Remarquons cependant que la dynamique de développement du Haut-Jura tient à la présence, à la richesse et à l'interaction de trois forces économiques :

- l'industrie (injection plastique, lunetterie, jouet, décolletage),
- le tourisme (hivernal et estival de station : Les Rousses, Monts Jura, Divonne-les-Bains ; ou diffus : sites nordiques, nombreux gîtes et centres de vacances),
- les activités rurales traditionnelles agricoles et sylvicoles (productions laitière et fromagère, 4 AOC fromagères et projet d'AOC bois),

Partant de ces deux constats, le Parc naturel régional du haut-Jura souhaite allier ressources forestières, valorisation des savoir-faire et potentiels touristiques pour créer un nouveau produit, porteur d'un développement multisectoriel.

### Contexte - objectif

La ressource bois résineux d'altitude est insuffisamment connue et valorisée. C'est pourquoi le Parc naturel régional du Haut-Jura engage dans le cadre de son programme Leader plusieurs actions visant :

- à promouvoir une construction bois adaptée aux paysages bâtis du Haut-Jura,
- favoriser l'émergence de circuits courts dans le domaine de la construction et du bois énergie,
- à accompagner les efforts de modernisation des entreprises œuvrant dans la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> transformation du bois local.

Par ailleurs, la Charte du Parc prévoit également la mise en œuvre d'une démarche de marketing territorial destinée à faire reconnaître les savoir-faire techniques des métiers du bois et à promouvoir les réalisations et les initiatives les plus démonstratives.

La mise en œuvre en 2013-2014 d'un parcours « De la forêt au bois » permettrait d'amorcer une démarche de tourisme économique tout en valorisant les opérations emblématiques déjà menées sur la valorisation du bois de Pays, notamment dans la construction.

Ce parcours vise donc à faire connaître la qualité du bois d'altitude et les réalisations emblématiques du territoire à un public de professionnels du secteur du bois et de la construction (entreprises) et des collectivités, pour :

- à la fois favoriser l'échange d'expériences entre territoires et entre acteurs, allant jusqu'à la structuration de réseaux d'acteurs, en faveur d'une utilisation locale des ressources, au regard des critères énergétiques, etc.
- mais aussi - et à court terme surtout - faire connaître le Haut-Jura à travers une filière porteuse de développement, avec une ressource bois d'une qualité exceptionnelle et un dynamisme croissant du réseau d'acteurs présents sur le territoire.

## **Article 2 : contenu la mission attendue**

En 2013, il est proposé de procéder à la définition du parcours, sa réalisation n'intervenant qu'en 2014.

Cette 1<sup>ère</sup> phase de conception faisant l'objet de la présente consultation, doit s'articuler autour de deux volets :

- 1/ un volet technique visant l'identification du contenu et des contours du parcours, relatif à la mise en œuvre du bois et à la valorisation de la filière locale,
- 2/ un volet commercialisation considérant les conditions de mise en marché du produit touristique.

### **1/ Volet technique**

Dans ce premier volet de la mission, le prestataire doit aboutir à l'identification du contenu et des contours du parcours « De la forêt au bois ».

#### **1.1. Principe de la démarche**

A partir de la liste des lieux proposée en annexe, il s'agira de définir précisément les contenus à exploiter pour chaque site potentiel et les liens possibles à établir entre eux, afin d'aboutir à un parcours dont la cohérence devra révéler la valeur de l'ensemble de la filière bois du Haut-Jura et/ou répondre à une attente particulière des visiteurs. L'objectif du parcours est en effet de présenter tous les aspects de la filière bois local, de l'exploitation de la forêt à la commercialisation de produits, en valorisant la ressource et les savoir-faire spécifiques du territoire. Ces derniers font référence aussi bien aux modes de gestion, aux savoir-faire de la 1<sup>ère</sup> transformation et aux métiers et produits de la 2<sup>ème</sup> transformation, incluant aussi bien les diverses techniques de construction bois que d'autres réalisations emblématiques du territoire, comme la tournerie-tabletterie, la canoterie, les métiers d'art du bois. Finalement, l'utilisation du bois énergie devra également être évoquée.

Le parcours devra permettre un « panachage » des points de visite, avec un nombre de points variables en fonction du temps que peuvent y consacrer les visiteurs. Le prestataire devra proposer donc 3 formats différents :

- une demi-journée avec, par exemple, 3 points de visite (selon temps de déplacement)
- 1 journée de visite
- 2 journées avec un maximum de points de visite (et les possibilités logistiques/ cf. partie 2/).

#### **1.2. Mode opératoire : proposition méthodologique en 3 étapes**

##### **A/ Préalable : état de l'art**

Afin de définir les contours de l'étude, il s'agira tout d'abord de faire état d'expériences comparables : parcours bois ou parcours touristiques thématiques à l'échelle de territoires, en particulier de montagne (ex : Vorarlberg).

A ce stade, le prestataire devra rendre compte des besoins des professionnels du bois et des institutions vis-à-vis de ce type de visite : que souhaitent-ils voir lorsqu'ils se rendent sur un autre territoire ?

## **B/ Phase d'investigation : enquête auprès des acteurs**

Cette phase a pour objectif de rassembler l'ensemble de la matière qui sera exploitée ensuite. Pour ce faire, il faut, à partir de la liste non exhaustive des sites potentiels :

- vérifier la faisabilité (B1) d'un point de visite en ce lieu :
  - o s'enquérir de l'accord de la personne concernée (chef d'entreprise, maître d'ouvrage),
  - o visite du lieu, faire état des conditions d'accueil et des contraintes.
- recueillir les informations (B2) à valoriser :
  - o définir le type de médiation souhaitable en tenant compte des contraintes d'accueil
  - o établir une fiche par site, avec l'ensemble des informations techniques à mettre en évidence (forme d'utilisation du bois, essence, provenance, avantages...)
    - documentation sur chacun des sites,
    - entretiens avec les personnes concernées

Ce travail doit se faire via une enquête systématique et doit aboutir à un « stock » de sites visitables, composés de fiches précisant les contenus à valoriser. Le prestataire proposera le format de cette fiche dans la note méthodologique.

## **C/ Propositions de scénarii : sélection de sites et formulation de parcours**

A l'aide d'outils cartographiques et sur la base d'un bilan des contenus par site (certains sites pouvant ne pas contenir assez d'information intéressante) aboutissant à un travail d'articulation entre eux, le prestataire devra imaginer des scénarii de parcours respectant les différents formats de visite (1/2 journée à 2 jours).

Le choix des sites à retenir et des contenus à éventuellement « fusionner » devra se faire à l'issue d'un échange avec le commanditaire (agent PNR, comité de suivi). En effet, le niveau de valorisation de chacun des sites proposés et les possibles redondances de contenus, entraîneront ou non l'élimination d'un site et/ou sa simple évocation sur un autre site.

Les différentes propositions de parcours devront également valoriser le travail du Parc de manière générale, en rendant lisibles d'autres politiques du Parc :

- marketing économique et Marque Parc (marquage - ou projet de marquage - de plusieurs entreprises de la filière bois),
- éco-mobilité (parcours à effectuer en covoiturage ou transport en commun, voire si possible en partie éco-mobilité / mobilité douce),
- hébergements touristiques de qualité (gîte Panda par ex., restaurant et hébergements marqués Parc),
- cadeaux d'accueil de potentiels visiteurs à distinguer : produits du Parc, etc.

Ceci sera possible à travers la réalisation de parcours « clé en main ».

Il sera demandé au prestataire de cartographier toutes les possibilités de parcours proposés en tenant compte de temps de parcours réalistes.

Le prestataire pourra finalement proposer titres et slogans pour ce parcours et ses variantes.

## 2/ Volet commercialisation

### 2.1. Principe de la démarche

A partir des résultats du volet technique de l'étude, le prestataire doit considérer l'ensemble des éléments permettant d'aboutir dès la fin de la prestation, au lancement de la conception et de la mise en marché du parcours.

### 2.2. Les attendus en termes de commercialisation/mise en oeuvre

#### D/ Quel portage de la prestation ?

Il est tout d'abord nécessaire de définir le niveau d'élaboration du produit touristique, soit :

- envisager, à partir du premier volet, la définition de plusieurs produits « clé en main » avec :
  - hébergement-restauration dans un lieu emblématique
  - déplacement en bus ou covoiturage
- identifier les conditions de portage possibles (Offices de Tourisme, ...).

Pour ce faire, le prestataire devra interroger les offices de tourisme du territoire, ainsi que les agences de voyage locales ou les organisateurs de courts séjours, pour évoquer le portage du produit et les prestataires touristiques (marqués Parc et/ou Panda), qu'ils soient hébergements, restaurateurs ou accompagnateurs moyenne montagne. Ceci permettra de finaliser le produit de parcours « clé en main » en précisant le niveau de service rendu dans le cadre du parcours.

L'objectif de cette étape est de définir :

- quels acteurs touristiques sont prêts à s'engager dans la promotion et la mise en œuvre de ce produit, à quel moment, à quelles conditions ;
- quelles sont les modalités de mise en œuvre :
  - partenariats nécessaires avec les acteurs ressources (contenu des conventions avec lieux d'accueil, experts intervenants, etc.)
  - méthode de promotion, de logistique, etc.

#### E/ Communication : conception des outils de promotion

Le prestataire devra définir les outils de communication à mettre en œuvre et en proposer la conception :

- panneaux sur les sites et signalétique,
- visuel identitaire (« fil rouge » du parcours),
- plaquette papier avec carte situant l'ensemble du parcours (pour chaque produit proposé, ou produit principal et variantes)
- guide des sites du parcours (avec l'ensemble des textes des fiches)

Ces éléments font échos aux résultats de faisabilité et de contenus de la partie technique.

Une déclinaison virtuelle doit également être envisagée :

- borne et QR Code sur chaque site
- lien avec site Internet
- audioguide

## **F/ Budgets**

Pour finir, le prestataire devra fournir les éléments financiers relatifs à la mise en œuvre d'un tel produit touristique :

- budget d'investissement (budget prévisionnel pour l'étape de réalisation) incluant les coûts de mise en œuvre des panneaux et/ou autres outils de communication
- budget de fonctionnement (selon ses différents formats) incluant le coût des interventions/services rendus par les prestataires et experts intervenants et des éditions de plaquettes et/ou autres outils de communication en dépenses et les tarifs pratiqués pour le client en recettes.

## **Article 3 : Modalités d'intervention**

Le prestataire sera en lien étroit avec le chargé de mission du Parc référent sur le dossier.

Un comité technique sera constitué pour valider les résultats de la démarche.

Le prestataire devra rendre compte de l'avancement de l'étude, tant du point de vue des résultats que des outils et méthodes (contenu des enquêtes, liste des contacts, calendrier). Certains éléments devront être validés par le comité technique et à défaut par les collaborateurs techniques :

- définition des contours de l'étude
- résultats des recherches générales
- contenu de l'enquête
- analyse et premières propositions
- analyses, contenus pour chaque site : stock de sites avec une fiche/site
- choix des sites
- présentation des scénarii par format de parcours et choix d'un scénario par format
- rapport final avec contenus de 3 formats de parcours, budgets et fonctionnement/logistique associés
- prototypes de documents de communication, BAT des éléments de signalétiques, panneaux et contenus virtuels, avec images, etc.

Le prestataire se chargera du compte-rendu des réunions avec le commanditaire.

Les résultats de la démarche de conception seront présentés sous forme d'un rapport papier reproductible (incluant planches avec prototypes), d'une présentation PowerPoint et d'une version CD exploitable sur Mac et PC.

La prestation devra également comprendre au moins 4 rencontres avec le référent du Parc et/ou le comité technique.

Le Parc naturel régional s'engage à mettre à disposition du prestataire tous les éléments en sa possession pouvant faciliter l'avancement de cette démarche de conception (éléments photographique, inventaire, coordonnées...).

## Article 4 : Calendrier et délais de réalisation

La prestation est à réaliser sur une période de **5 mois maximum** à compter de la date de la notification de l'étude, début juillet, soit un rendu pour début décembre 2013, l'étape de réalisation étant à engager en 2014.

## Article 5 : Critères de sélection

### Compétences, moyens

Le dossier fera référence :

- aux connaissances du territoire et de ses atouts en matière de filière forêt/bois,
- aux missions déjà réalisées en lien avec la démarche demandée,
- aux moyens humains dévolus à ces missions (inclure le nom et le CV des personnes qui réaliseront la prestation / si plusieurs personnes, définir leurs rôles).

### Note méthodologique et sélection

L'équipe candidate remettra une note méthodologique permettant au maître d'ouvrage d'apprécier la façon dont la mission est appréhendée. L'équipe proposera notamment un déroulé précis de la mission compte tenu de la proposition faite par le maître d'ouvrage (avec les étapes A, B, C, E, F et D et éléments de validation).

Cette note s'appuie sur les expériences antérieures des membres de l'équipe, sa connaissance de la thématique, les problématiques rencontrées par les territoires ruraux et plus spécifiquement le contexte haut-jurassien au regard de la thématique et le cahier des charges du maître d'ouvrage.

Outre ces éléments, les différents candidats pourront en tant que de besoin être convoqués pour une audition.

Le présent marché pourra faire l'objet d'une négociation, suite à l'audition des différents candidats.

### Offre de prix

Le coût proposé par le prestataire comprend l'ensemble de la prestation conformément au cahier des charges. Il doit être :

- détaillé par étape de la mission (A, B, C, D, E et F), certaines d'entre elles pouvant être validées comme optionnelles,
- inclure les frais d'expédition, de reprographie et les frais de déplacement.

Il devra distinguer les temps de rencontres :

- techniques / référent
- avec le comité technique
- avec les artisans
- de rendu final.

Cette offre de prix est forfaitaire pour l'ensemble de la mission.

## Pièces administratives

Déclaration sur l'honneur du candidat qu'il satisfait aux obligations fiscales et sociales, qu'il ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir, qu'il ne fait pas l'objet d'une condamnation pénale et n'a pas commis d'infraction au code du travail (ci-jointe).

## Article 6 : Modalités de réponse

### Calendrier de remise des offres

- |   |                             |
|---|-----------------------------|
| - Lancement de la consultation pour 4 semaines      | mardi 21 mai 2013           |
| - Remise du dossier de candidature                  | vendredi 14 juin 2013 à 12h |
| - Dépouillement des offres (auditions/négociations) | du 17 au 21 juin 2013       |
| - Sélection du prestataire                          | mercredi 3 juillet 2013     |
| - Notification de l'offre et début de la mission    | lundi 8 juillet 2013        |

### Dépôt du dossier de candidature

Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante avant le vendredi 14 juin 2013 à 12h :

Monsieur le Président  
Parc naturel régional du Haut-Jura  
Maison du Parc  
39 Le Village  
39310 LAJOUX  
*A l'attention de Karelle GARNAUD*

### Objet : Etude conception du parcours « De la forêt au bois »

#### Critères de la sélection

- |                                     |      |
|-------------------------------------|------|
| - Compétences, moyens mis en œuvre  | 20 % |
| - Qualité de la note méthodologique | 40 % |
| - Prix                              | 40 % |

## Annexe : liste non exhaustive\* des sites potentiels à valoriser

Existants  
En cours de construction (2012-2013)  
En projet (fin 2013-2014)

*\*Le Parc se réserve la possibilité d'ajouter des sites au cours de la première phase d'étude, notamment sur proposition du prestataire.*

### Constructions (neuf ou extension/rénovation) en bois (local ou non) : les bâtiments publics

- Tremplin des Tuffes / commune de Prémanon
- Maison du Parc / PNR à Lajoux
- Maison de la Réserve / Réserve de Rémoray
- Eglise / commune de Lavancia
- Crèche communale de Prémanon / commune de Prémanon,
- Réseau de chaleur bois énergie / commune de Lavans-les-St-Claude
- Maison de Santé pluridisciplinaire à Moirans-en-Montagne / communauté de communes Jura Sud,
- Plateforme bois déchet à La Mouille / Syndicat du canton de Morez,
- La Cure de Confort / commune de Confort
- Chapelle Sainte Théodule / Commune de l'Abergement-Sainte-Marie
- Accueil périscolaires de Saint-Laurent-en-Grandvaux et de Jougne / communes
- Abris pastoraux de Rémoray et Lavans-les-Saint-Claude / communes
- Habitats Légers de Loisirs à Foncine-le-Haut / commune de Foncine-le-Haut
- Local commercial à Longchaumois / commune de Longchaumois
- Pôle relais santé / commune de La Pesse

Il pourrait être fait référence aux constructions historiques régionales qui sont également emblématiques de l'utilisation du bois du Massif dans la construction :

- Anciennes charpentes salines d'Arc-et-Senans,
- Plateforme lacustre à Neuchâtel,
- Tribunes du stade Bonal à Sochaux,
- Eglise de la Madelaine à Besançon
- Charpente de l'ancien manège de Brack à Dole

### Aménagements extérieurs

- Passerelle en bois à Foncine-le-Haut
- Mobilier de repos et contemplation à la Maison du Parc à Lajoux / PNR
- Mobilier pour point d'ouïe en site sonore à Leschères / commune de Leschères
- Abris/récupération d'eau de pluie aux Longevilles Mont d'Or / commune des Longevilles

## **Entreprises, leurs activités et/ou leur(s) bâtiment(s)**

- Un exploitant de travaux forestier
- Scierie François et/ou Neyron (à Echallon): valorisation de l'énergie renouvelable
- Scieries Grandpierre (à Châtel-de-Joux) / Perrin (à Longchaumois) / Lelaizant (à Péron): différenciation sur l'origine du produit (label, Jura Supérieur, Marque Parc, ...)
- Traitement/sous-traitance 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> transformation : Rabotec à Foncine-le-Haut
- Constructeurs en bois local : ArtduBoisJura (St-Laurent), Bois Et Co (Lac des Rouges Truites), Chalets Lacroix (Bois d'Amont), La Pessière (La Pesse)
- Savoir-faire traditionnels / Art et innovation en bois local : tournerie-tabletterie (Charliluce à Moirans), boissellerie/layetterie (Les Gavottes à Bois d'Amont), sanglier (SamPlastic à St-Pierre), tavaillonneur (R. Dromard aux Bouchoux), menuiserie-ébénisterie et mobilier contemporain (collectif « Un design Un meuble » à Moirans-en-Montagne, Atelier du Meuble à Bois d'Amont), ski/articles de sport (Vandel à Bois d'Amont, Antipode à La Pesse), bateaux (Latitude Bois à Saint-Laurent-en-Grandvaux)
- Hébergements touristiques : La Chandoline à Lajoux, La Pesse

## **Les partenaires : les valoriser au travers des sites présentés précédemment, soit dans le contenu soit comme acteurs ressource pour les prestations/visites**

- ONF et Adefor 39
- Pro-Forêt, Réseaux des Communes Forestières, ADIB
- lycée du bois de Moirans-en-Montagne,
- Atelier des Savoir-faire à Ravilloles,
- pépinières d'entreprises du bois aux Crozets

**La forêt elle-même**, son organisation (public/privée), sa gestion en futaie jardinée, ses fonctions (multifonctionnalité), sa valeur écologique (Natura 2000 / APPB), son attrait touristique (randonnées pédestre, équestre, VTT), la qualité de sa ressource (résineux d'altitude, résultats démarche Sylvatest et chantiers-test bois énergie)

- Forêt du Risoux et/ou forêt du Massacre
- Forêt du Grandvaux (sentier « L'homme et la forêt » à Chaux-du-Dombief)

## **Evènementiels en lien avec la forêt, le bois**

- Fête des bûcherons à St-Laurent et/ou à Mijoux

## Marché public à procédure adaptée

---

### Attestations sur l'honneur du candidat

(Document à retourner au Parc dûment rempli et signé)

---

→ Je soussigné \_\_\_\_\_ agissant en qualité de \_\_\_\_\_  
atteste être à jour de mes obligations fiscales et sociales.

→ Je soussigné \_\_\_\_\_ agissant en qualité de \_\_\_\_\_  
atteste n'avoir pas fait l'objet d'interdiction de concourir.

→ Je soussigné \_\_\_\_\_ agissant en qualité de \_\_\_\_\_  
atteste n'avoir pas fait l'objet de condamnation pénale ni commis d'infraction au Code  
du Travail.

Fait à \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_

(Cachet et signature)